



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 5 mars 2009

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Fabienne RENAUT CARRARD, Giuseppe ALFONZO, Lionel BILLAUD, Jean-Marc COUSIN, Patrick-Louis DURUZ, Patrik DURUZ, Charles FORESTIER, Eric GENTIZON, Johann GILLIERON, Jean-Paul GIROUD, Samuel GURTNER, Dino PETIT, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Michel WERKLE.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Fabienne RENAUT CARRARD, Giuseppe ALFONZO, Lionel BILLAUD, Patrick-Louis DURUZ, Patrik DURUZ, Charles FORESTIER, Johann GILLIERON, Samuel GURTNER, Dino PETIT, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Michel WERKLE.

Absents : Messieurs Jean-Marc COUSIN, Eric GENTIZON et Jean-Paul GIROUD.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (84 Conseillers communaux présents).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2009

Je constate que sur l'ordre du jour, il y a une inversion entre l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2009 et l'assermentation. Je vous propose de prendre d'abord l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Je remercie nos deux secrétaires pour la rédaction de ce procès-verbal et la fidèle restitution de nos débats.

3. ASSERMENTATIONS

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Bouzid DERRADJI, le Conseil communal s'est retrouvé avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement du Conseiller démissionnaire.

Dernier des viennent-ensuite de la liste socialiste, Monsieur Reka PAPAZI a renoncé à son élection. Premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti socialiste, Monsieur Pierre DESSEMONTET, né en 1969 et domicilié à la Place de la Tannerie 3, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Bouzid DERRADJI.

Je prie Monsieur Pierre DESSEMONTET de s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Monsieur Pierre DESSEMONTET, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à quoi, je vous nommerai et je vous demanderai de lever la main droite en disant : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Pierre DESSEMONTET :

« Je le promets ».

Monsieur le Président :

Merci, bienvenue dans notre Conseil communal, j'espère que vous pourrez y vivre des débats fructueux. Je vous donne un exemplaire de notre règlement et je vous prie de prendre place à votre guise. Je prie l'assemblée de s'asseoir.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès :

Lors de notre dernier Conseil, nous avons omis de vous informer que Messieurs Guy ANGELOZ et Alain ANGELOZ ont eu la douleur de perdre leur sœur, respectivement leur tante, Mme Marie-Louise ANGELOZ. Au nom du Conseil communal, je présente nos

sincères condoléances ainsi que toute notre sympathie à nos deux collègues conseillers de même qu'à leur famille.

* * * * *

Lettre de Monsieur Marcel DESPLAND :

En date du 5 février dernier, le Bureau du Conseil recevait copie d'une lettre recommandée de Monsieur Marcel DESPLAND adressée à la Municipalité, intitulée « Lettre ouverte », et dont le sujet concernait sa requête du 20 septembre 2008 intitulée « Année du 750^e anniversaire ».

Pour rappel, nous avons demandé à la Municipalité d'intégrer les propositions de Monsieur Marcel DESPLAND à sa réponse à un postulat de Monsieur le Conseiller VENIZELOS concernant le stade municipal.

Comme la présente lettre concerne le même sujet, et qu'il s'agit à nouveau d'une copie d'un courrier adressé à la Municipalité, nous prions cette dernière de l'intégrer au même dossier.

Je tiens cette lettre ainsi que ces annexes à disposition des intéressés sur la table du Bureau.

* * * * *

Lettre de Monsieur Marcel DESPLAND :

Le Bureau prend acte d'une nouvelle lettre recommandée de Monsieur Marcel DESPLAND, reçue le 27 février dernier et étonnamment datée du 1^{er} mars.

Comme pour la précédente missive de Monsieur DESPLAND, le Bureau examinera la suite à donner à ce courrier lors de sa prochaine séance et vous en informera lors de la prochaine séance du Conseil.

* * * * *

Poésie

Alors que certains médisent sur l'hiver persistant
Et que d'autres prédisent l'arrivée du printemps,

Je vous lis ce soir un poème de Théophile GAUTIER
Dont nous pourrions, ce mois, vérifier la véracité.

Premier sourire du printemps

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,

Il repasse des collerettes
Et cisèle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.

La nature au lit se repose ;
Lui descend au jardin désert,
Et lace les boutons de rose
Dans leur corset de velours vert.

Tout en composant des solfèges,
Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
Il sème aux prés les perce-neiges
Et les violettes aux bois.

Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit, l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet.

Sous l'herbe, pour que tu la cueilles,
Il met la fraise au teint vermeil,
Et te tresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.

Puis, lorsque sa besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête,
Il dit : " Printemps, tu peux venir ! "

* * * * *

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER
- Une motion de la Commission des finances
- Une motion ou une interpellation de Madame la Conseillère Laurence BALET
- Deux motions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Un postulat de Madame la Conseillère Marianne SAVARY
- Une question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH
- Trois questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hughes SCHULÉ

- Une intervention de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 6.

6. **PRÉAVIS N° PR08.39PR** CONCERNANT L'OCTROI DU CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE LA COMMUNE À LA S.A. « MANÈGE ET CENTRE ÉQUESTRE D'YVERDON-LES-BAINS » POUR UN EMPRUNT DE FR. 925'000.--
📖 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COFI , RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Monsieur Jean-Claude RUCHET, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cet article unique, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.39PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement solidaire de la commune à hauteur de Fr. 925'000.-- en tout à la S.A. « Manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains » pour l'emprunt contracté antérieurement par cette société et dont le solde à amortir est de Fr. 670'000.--, et pour le nouvel emprunt à contracter de Fr. 255'000.-- destiné à financer les travaux exposés dans le présent préavis.

7. PRÉAVIS N° PR08.59PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 650'000.-- POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MARIVE (REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE SOLS, REMPLACEMENT DE LA DOMOTIQUE, AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS CVSE, MODIFICATION DE LA VENTILATION DANS LA CHAMBRE FROIDE ET LE LOCAL DU TUNNEL DE LAVAGE).
📖 MADAME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE

La Commission était composée de: Mesdames et Messieurs Silvia GIORGIATTI SUTTERLET remplaçant Charles FORESTIER, Hélène GRAND-GREUB, Chantal GUIBERT-MILLIoud, Marinette NICOLLIN, Patrick-Louis DURUZ, Jacques LEVAILLANT, et Sylvain PITTET. Messieurs les Conseillers Claude-Alain ROMAILLER et Michaël THEVENAZ étaient excusés.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Hélène GRAND-GREUB, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.59PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au remplacement de revêtements de sols, au remplacement de la domotique, à l'amélioration énergétique des installations CVSE et à la modification de la ventilation dans la chambre froide et le local du tunnel de lavage à la Marive ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3388 « réfection de la Marive » et amortie en 15 ans au plus.

**8. PRÉAVIS N° PR08.60PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 417'000.-- POUR L'ÉTUDE DE DEUX PLANS DE QUARTIER.
 **MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.****

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Soufïa FEKIH, Sarah WINTEREGG, Jean-David CHAPUIS, Patrick-Louis DURUZ, Jacques FIVAZ remplaçant Stéphane BALET, Johann GILLIERON, Alfons REITER, Vassilis VENIZELOS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS donne lecture des conclusions de ce rapport et y apporte une correction. En effet, dans la composition de son rapport, il a omis de mentionner la présence de Monsieur le Conseiller Alain WILLOMMET, qui était présent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je tiens ici à saluer la détermination de la Municipalité à sortir ces dossiers de la vase et espère que le Conseil appuiera cette démarche par un vote unanime tout à l'heure. Les deux projets concernés se situent en effet dans des secteurs stratégiques qui méritent un meilleur sort que celui qui leur est réservé. Les projets présentés par la Municipalité en commission permettront d'assurer un développement harmonieux de ces deux sites.

En ce qui concerne le Parc Piguet, si l'opération municipale réussit, les Yverdonnois pourront enfin se réapproprier ce parc ainsi que le site du Castrum. En commission, les conseillers ont demandé à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour anticiper ce genre de conflit et plusieurs solutions ont été évoquées, notamment la révision à court terme de l'ensemble des plans d'affectation. Alors cette solution semble un peu illusoire tant cette entreprise paraît monstrueuse, néanmoins, la révision du plan général d'affectation

annoncée, rendue nécessaire par l'adoption du projet d'agglomération, permettra sans doute à moyen terme de procéder à un toilettage du plan d'affectation devenu obsolète.

Mais d'autres pistes restent ouvertes. Je pense notamment à la réponse que la Municipalité donnera à un postulat déposé par les Verts l'année passée. Ce postulat demande à la Municipalité d'établir un inventaire des espaces verts existants et de développer une stratégie qui permette la création d'un maillage vert, d'un maillage des espaces verts à l'échelle de l'agglomération. D'autre part, une autre solution serait d'établir un inventaire des parcelles communales thésaurisées et des friches urbaines de la ville, ce qui permettrait d'identifier rapidement les potentielles inadéquations entre les libertés qu'offrent certains plans d'affectation et la garantie d'un développement urbain harmonieux. Les Verts pourraient venir prochainement avec une telle proposition. Pour l'heure, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir ce préavis unanimement.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1, la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de la Commission,
soit :

Un ajout d'article :

Article 3 : Le présent préavis est considéré comme réponse de la Municipalité à la motion du 4 septembre 2008 de Madame Sarah WINTEREGG.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité approuve bien évidemment la proposition de la Commission d'ajouter cet article 3.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement de la Commission, la parole n'est plus demandée, **l'amendement sous forme d'ajout de l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis amendé, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.60PR amendé est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : Un crédit de Fr. 417'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude de deux plans de quartier, soit la révision du PQ « Valentin-Philosophes » et l'élaboration du PQ « Clendy ».
- Article 2** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie sur une durée de 10 ans au plus et imputée aux comptes n° :
1308 PQ Valentin-Philosophes par Fr. 215'000.--
1309 PQ Clendy par Fr. 202'000.--.
- Article 3** : **Le présent préavis est considéré comme réponse de la Municipalité à la motion du 4 septembre 2008 de Mme Sarah WINTEREGG.**

9. PRÉAVIS NO PR09.01PR CONCERNANT LA RÉPONSE À LA MOTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET DEMANDANT L'INTRODUCTION D'UN TARIF « FAMILLE » POUR L'ACCÈS AUX PISCINES OUVERTE ET COUVERTE AINSI QUE POUR TOUTES LES AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA COMMUNE.
📖 MADAME MAGRIETA DONKER, RAPPOTRICE.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marieke DONKER, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Anne LEUENBERGER, Emilienne WAGNIERE, Quentin COCHAND, Jean-Marc COUSIN, Patrick-Louis DURUZ, Gnanaseelan SUBRAMANIAM. Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Magrieta DONKER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.01PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La réponse apportée par la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet demandant l'introduction d'un tarif « famille » pour l'accès aux piscines ouverte et couverte ainsi que pour toutes les autres activités sportives et culturelles de la commune est acceptée.

<p>10. PRÉAVIS NO PR09.02PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 920'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN DÉPÔT POUR LES ARCHIVES COMMUNALES, LE MUSÉE D'YVERDON ET RÉGION ET LA MAISON D'AILLEURS. 📖 MONSIEUR YVES RICHARD, RAPPORTEUR.</p>

La Commission a siégé une première fois le mardi 10 février 2009 à la salle de Conférence II à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de : Madame Fanny SPICHIGER remplaçant Monsieur Diego ARTIEDA, de Messieurs Daniel BERCHER, Jean-Marc COUSIN remplaçant Madame Sarah WINTEREGG, Jean-Paul GIROUD, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULZI remplaçant Madame Catherine CARP, Jean-Louis KLAUS, Yves RICHARD, Jérôme WULLIAMOZ.

La commission a siégé une deuxième fois le 16 février 2009 sur le site même. Elle était cette fois composée de Messieurs Daniel BERCHER, Jean-Paul GIROUD, Nunzio INDULZI, Jean-Louis KLAUS, Yves RICHARD, Jérôme WULLIAMOZ. Madame Fanny SPICHIGER et Messieurs Jean-Marc COUSIN et Bexhet HALIMI étaient excusés.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Yves RICHARD donne lecture des conclusions de ce rapport et des vœux de la commission qui précèdent la conclusion :

Lors de la signature du bail, la commission demande fermement à la Municipalité d'inclure une clause pour qu'un contrat d'entretien de la toiture soit conclu par le propriétaire avec une entreprise.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement à l'article 2, soit:

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3390 « Dépôt archives + musées » et amortie en **10 ans** au plus.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité se range à la proposition de la Commission puisqu'il s'agit d'aligner cette durée d'amortissement sur la durée initiale du bail commercial qui sera signé pour 10 ans.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 amendé est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis amendé, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.02PR amendé est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : Un crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'un dépôt pour les Archives communales, le Musée d'Yverdon et région et la Maison d'Ailleurs.
- Article 2.** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3390 « Dépôt archives + musées » et amortie **en 15 ans 10 ans** au plus.
- Article 3.** : Un montant de Fr. 52'000.-- sera porté dans la première série des compléments au budget 2009, au compte n° 140.3161 « Loyers » pour couvrir le loyer et les charges des locaux à partir du 1^{er} juillet 2009.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (l'accès de la Place Pestalozzi ou par le goulet du Musée d'Ailleurs - Café du Château, ainsi que par les rues du Four, Milieu, et Lac.), soutenue par 5 Conseillers.**

Cette interpellation s'adresse à Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal de la Police et des Sports.

Suite à une décision municipale de la fermeture à la circulation de la Place Pestalozzi.

Côté Rue Pestalozzi : deux bacs à fleurs et une barrière.

Côté goulet Musée d'Ailleurs et Café du Château : bacs à fleurs et barrières.

Il n'y a pas un jour où ces barrières ne sont déplacées, je ne sais combien de fois par jour et aussi de nuit et y compris le week-end.

Je pense Monsieur le Municipal que c'est le moment de réagir au plus vite, avant que les manifestations ne recommencent sur la place (y compris les remises de drapeaux par l'Armée)

Soit à la place des barrières et des bacs à fleurs, la pose de bornes hydrauliques, fonctionnant pour les heures de livraison et pouvant être bloquées le reste du temps.

Cela serait la meilleure solution. J'espère Monsieur le Municipal que vous allez très rapidement prendre les mesures qui s'imposent.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je réponds volontiers au nom de la Municipalité, bien que j'aie été interpellé directement, mais c'est donc la Municipalité qui répond.

La Municipalité a donc chargé ses services d'étudier le problème des accès à la Place en question : fermeture, gestion des accès, et surtout aménagements, liés à la décision du Conseil communal par motion de fermer le passage autour du Château.

Les services communaux et sauf erreur le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments de mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD, ainsi que le CPO sont en train de rédiger un rapport final à l'attention de la Municipalité avec mise en place de bornes pour la gestion des accès notamment mais qui va beaucoup plus loin puisqu'il y a des aménagements qui vont avec. Donc je vous invite, Monsieur le Conseiller, à faire preuve de patience et d'attendre le rapport et le préavis de la Municipalité.

* * * * *

Une Motion de la Commission des finances (Désengagement Manège et Centre équestre)

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances sur le préavis concernant l'octroi du cautionnement solidaire de la Commune à la S.A. « Manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains », nous déposons ce soir une motion.

Pour mémoire, il faut se souvenir que c'est en mars 1980 que le Conseil communal autorisait la Municipalité à acheter des actions de la S.A. car cette dernière considérait l'utilité publique du projet. Le but du manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains était de faciliter la pratique de l'équitation par tous, et notamment par les jeunes. Le locataire était tenu de mettre la halle à disposition des sociétés équestres locales et de pratiquer un tarif raisonnable pour les enfants.

Il faut également se rappeler qu'à l'époque la ville souhaitait mettre en avant les activités équestres et ce tenant compte des retombées importantes pour la ville que l'hippodrome procurait alors.

Bien des années plus tard, qu'en est-il actuellement ? L'hippodrome n'est plus, la mise à disposition du manège pour les classes n'existe plus, seul subsiste, une fois par année un accueil pour le passeport-vacances.

Dès lors, la question doit se poser de savoir si aujourd'hui, l'utilité publique du projet garde encore tout son sens. N'y aurait-il pas d'autres possibilités, par exemple sous forme d'une convention entre la commune et un acquéreur potentiel, permettant la mise à disposition, pour le passeport-vacances, des installations ?

Il est utile de mentionner que l'actuel gérant se déclare prêt à envisager d'acquérir le manège. Un investisseur privé aurait des possibilités d'investir dans le futur manège, investissement que ne peut faire la commune.

La Municipalité nous informe dans son préavis qu'elle a fait des études. Il est permis d'avoir des doutes sur ces études sachant que la Municipalité ne souhaite pas vendre. Dès lors, la Commission des finances vous propose la motion suivante :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'étudier toutes les solutions permettant à la Commune d'envisager un désengagement d'une activité que plusieurs conseillères et conseillers considèrent comme une tâche communale non prioritaire et de rapporter au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre une décision quant à l'avenir du manège en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 avec renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

Compte-tenu du contenu de la motion, où on entend que ce que l'on doit étudier, c'est la possibilité d'un désengagement, pour moi, le terme est trop fort. La manière dont est rédigée la motion me fait penser que nous devrions la transformer en postulat, précisément pour demander à la Municipalité d'étudier la question, et de ne pas déjà lui imposer le fait de proposer un désengagement.

Monsieur le Président :

Nous avons maintenant une proposition de transformer cette motion en postulat.

La discussion est toujours ouverte, soit sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité, soit sur sa transformation en postulat :**Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je ne suis pas de cet avis, parce que nous ne demandons absolument pas de vendre le manège. La Commission des finances demande bien à la Commune d'étudier toutes les solutions qui permettront à la Commune de se désengager d'une activité que plusieurs conseillers considèrent comme une tâche communale non prioritaire et de rapporter au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre une décision.

Il ne s'agit nullement de demander à la Municipalité aujourd'hui de vendre le Manège, mais bien d'étudier une éventuelle vente du manège. On ne peut pas vendre le Manège à n'importe quel prix. Je crois qu'il est important que ce Conseil puisse se déterminer sur la vente du manège et je crois que c'est là le but de la motion, donc je vous invite à la soutenir.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Si j'ai bien entendu l'attitude de Monsieur VIQUERAT, c'est bien finalement de faire une étude générale mais qui n'aboutira pas forcément au désengagement. Lorsque j'entends le texte de la motion, j'ai plutôt le sentiment inverse, c'est-à-dire qu'on demande quelles sont toutes les possibilités pour se désengager. Or, pour moi, si ce Conseil doit prendre une décision, c'est une décision politique au départ, de concept : Voulons-nous, oui ou non, nous désengager du Manège ? Il y a certainement des avantages et des inconvénients à se désengager, mais rester propriétaire présente aussi des avantages et des inconvénients.

J'aimerais bien alors que dans l'étude de la motion, on étudie aussi la panoplie ou la palette complète. Et j'aimerais bien que dans ce Conseil, si nous acceptons cette motion, ce soit ressenti comme cela. C'est ce que Monsieur VIQUERAT a l'air de dire. Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris sur le texte de la motion. Je souhaite personnellement également que si nous acceptons cette motion, nous ayons la palette complète qui soit étudiée, pour que l'on puisse décider. Car sinon on n'a plus qu'à admettre ou refuser le reprenneur qu'on nous proposera. Donc c'est une décision qui devient limitée pour le Conseil.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je rejoins en tout point l'intervention de Monsieur le Conseiller André PERRET. Je vous lis simplement la teneur de l'article 62 de notre règlement, qui dit : « *En déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.* » Ce sont exactement les tenants et aboutissants que l'on peut comprendre à la lecture de la soi-disant motion qui en réalité est un postulat, puisque pour la motion, il est dit : « *en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal* ».

Donc c'est beaucoup plus restrictif. On n'en est, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à une demande de postulat.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET, est-ce que vous maintenez votre motion ou est-ce que vous la transformez en postulat ?

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

C'est une motion de la Commission des finances, alors soit nous faisons une suspension de 5 minutes pour que la Commission des finances puisse en rediscuter, mais moi tout seul je ne vais pas transformer cette motion en postulat puisque que c'est à l'unanimité de la Commission des finances que nous l'avons acceptée.

Monsieur le Président :

Est-ce une demande formelle d'interruption ?

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

C'est une demande formelle d'interrompre la séance pendant 5 minutes, pour que la Commission des finances puisse en discuter.

Monsieur le Président :

Nous avons le temps, donc j'interromps la séance pendant 5 minutes !

(Interruption de la séance de 5 minutes pour délibération de la COFI)

Reprise des débats.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

La Commission des finances maintient sa motion. En effet, si dans la motion, nous parlons d'un éventuel désengagement et nous demandons un rapport à la Municipalité, rien n'interdit à celle-ci, à la fin de ce rapport, de dire que finalement un désengagement n'est pas la bonne solution et que nous en restons au statut quo. Ainsi, je pense que la motion est tout à fait ouverte à ce niveau là, donc nous la maintenons.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Si vous revenez en arrière au 2 octobre dernier, vous vous souviendrez que la Municipalité avait proposé à votre Conseil de ne pas vendre ce Manège, et qu'elle était défavorable à une vente de ce Manège, car elle avait considéré avec attention la proposition du Conseil d'administration, qui proposait finalement trois solutions : le statut quo, le fait que nous vendions le manège mais que nous gardions le terrain, que la S. A. vende le Manège et que la Commune garde le terrain, ou que la S.A. vende le Manège et que la Commune vende le terrain.

Je rappelle quand même à votre Conseil que nous sommes dans une situation foncière assez complexe dans le sens où la Ville est propriétaire de l'ensemble de ses terrains. C'est quand même un atout important de contrôler sur le plan foncier le site, et à ce titre là, il me paraît nécessaire de donner à votre Municipalité toute la latitude pour étudier d'autres solutions que ces trois variantes qui ont été examinées et proposées par le Conseil d'administration. A ce titre le postulat me paraît bien sûr beaucoup plus favorable, car cela lui permet de balayer l'ensemble des possibilités. Il y en a peut-être qui n'ont pas été imaginées encore.

Je rappelle d'autre part que pour vendre il faut être deux. Vous avez voté tout à l'heure une caution de Fr. 925'000.--. Il faudra donc, si la vente devait être la piste abordée, il faudra d'abord couvrir la dette. Donc il y a beaucoup d'inconnues dans ce dossier. Il apparaît à la Municipalité que le postulat est vraiment la solution qui lui permettra dans un délai de 6 mois, j'ai vérifié les règles de votre règlement, de vous apporter une solution.

La Municipalité vous invite donc à transformer cette motion en postulat.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je fais la proposition de débattre de cette proposition de la Municipalité, puisque ce n'est pas elle qui peut faire une proposition comme cela, je la fait en tant que Conseiller : de débattre de cette possibilité de transformer la motion en postulat.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la proposition de Monsieur le Conseiller André PERRET de transformer cette motion en postulat :

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je me permets de rappeler que le texte de la Commission ne parle pas de vente, mais parle de solutions possibles pour se désengager, ce qui laisse finalement un éventail très très ouvert à la Municipalité d'utiliser cette flexibilité pour trouver la meilleure solution, mais sous la pression de ce qui doit rester une motion et non un postulat.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la motion, je suis obligé de parler de motion puisqu'elle est maintenue.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Si j'étais prêt à appuyer un postulat, je ne suis personnellement pas prêt à appuyer la motion, donc je refuserai cette motion. Vous savez que je ne suis pas contre une étude générale comme cela, mais je suis contre la forme qui a été retenue par la Commission des finances.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Résultat du vote : **La prise en considération de cette motion**, soit : « Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'étudier toutes les solutions permettant à la commune d'envisager un désengagement d'une activité que plusieurs conseillères et conseillers considèrent comme une tâche communale non prioritaire et de rapporter au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre une décision quant à l'avenir du manège en toute connaissance de cause » **et son renvoi à la Municipalité sont refusés** par 33 voix pour, 41 contre et 7 abstentions

Une Motion de Madame la Conseillère Laurence BALET (Plan général d'affectation – article 120)

Le projet AggloY suit son cours à la grande satisfaction de beaucoup ; il permet de repenser la circulation en mettant un accent sur la mobilité douce, de promouvoir les pistes cyclables, mais qu'en est-il des places de parc à vélos ?

Selon le PGA (plan général d'affectation) en vigueur actuellement, qui selon l'article 1 : «le plan général d'affectation est basé sur le dossier directeur qui énonce les grandes intentions de l'aménagement d'Yverdon-les-Bains et sert de référence pour tout acte d'aménagement du territoire».

Il demande :

Article 120, pour les places de stationnement pour deux roues, sans spécifier motorisés ou non.

1. *Tous les bâtiments doivent comporter un nombre suffisant de places de stationnement pour les deux-roues.*
2. *Dans le cas de bâtiments comportant de l'habitation, 2 places par logement seront aménagées.*

Dans le cas de bâtiments comportant de l'activité, 2 places pour 3 emplois seront aménagées.

3. *Afin de garantir l'attractivité les places seront aisément accessibles.*

Donc il ne devrait pas y avoir de problème... mais à la rue de la Roselière, le nouveau bâtiment en train de se construire a 16 appartements et à peine 10 places de parcs vélo, l'enquête 7988 : plusieurs bâtiments d'habitation à Edouard-Verdan-Tuilerie qui arrive à échéance le 9 mars, les places de parcs vélos ne sont pas visibles sur les plans. Je ne les vois pas bien, je ne suis pas douée pour les plans, mais j'ai des doutes.

De même qu'en se promenant au PST, j'ai des doutes quand à l'application de ce règlement aussi : 2 places vélos pour 3 emplois. Il y a beaucoup d'emplois et je n'ai pas trouvé beaucoup de places pour vélos.

Il me semble que ce règlement n'est pas très respecté dans tous les cas. Peut-être est-il un peu obsolète. De plus ce règlement parle de deux-roues en général, il ne précise pas vélos, motos, scooters ou je ne sais quoi.

Donc le but de cette motion est de rendre le règlement applicable pour qu'il soit appliqué, et un peu plus clair aussi à mon avis.

La motion demande :

Le PGA soit revu en ce qui concerne les places de parc de vélos, en se basant sur la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et des constructions) du canton à l'article 32 :

Art. 32 Equipements collectifs 10.

Je vous lis juste le 1 bis qui concerne les vélos :

« Les immeubles destinés à l'habitation collective ou à une activité doivent être pourvus de garage pour deux-roues légers motorisés ainsi que d'un local ou d'un couvert adapté aux deux-roues légers non motorisés. »

Et je cite aussi l'article 40 :

Art. 40a Places de stationnement pour véhicules à moteur et deux-roues légers non motorisés, 3, 6 10

- 1. La réglementation communale fixe le nombre de places de stationnement pour les véhicules à moteur et deux-roues légers non motorisés dans le respect des normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports et en fonction de l'importance et de la destination de la construction.*
- 2. A défaut de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers non motorisés.*

La Municipalité met en œuvre les moyens nécessaires à son application dans tous les cas.

Monsieur le Président :

Je doute légèrement de la possibilité que ce soit une motion au sens de l'article 62, alinéa b de notre règlement. En effet, cet article 62, alinéa b, comme il l'a été précisé à la précédente motion, demande de déposer une motion, c'est-à-dire de charger la

Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. Quelle est votre demande ?

Madame la Conseillère Laurence BALET :

Ma demande est en fait que l'on change ce règlement pour qu'il soit un peu plus à l'ordre du jour et applicable.

Monsieur le Président :

Donc le règlement du plan général d'affectation ?

Madame la Conseillère Laurence BALET :

Voilà. L'article 120 de ce règlement.

Monsieur le Président :

D'accord. Est-ce que nous pouvons avoir le texte de votre motion ?

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion au sens de l'article 62 et son renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 :

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Si j'entends bien, on demande des places couvertes pour les deux-roues. On est actuellement face à des véhicules modernes, et je ne vois pas l'utilité de couvrir toutes les places de parcs vélos.

Madame la Conseillère Laurence BALET :

La motion demande que dans ce règlement, on spécifie les places pour vélos spécifiques, deux-roues non motorisés, et les autres vélos. Parce qu'actuellement on voit par exemple à la place de la gare, mais ce n'est pas le seul lieu, il y a eu un problème avec les deux-roues motorisés qui prenaient trop de place par rapport aux autres vélos, donc on a du faire un parking spécifique pour les deux-roues motorisés. Là, la motion demande que, pour les habitations ou les emplois, on ait vraiment une place spécifique pour les vélos, parce qu'on n'a pas tout à fait les mêmes besoins que les motos, ou les scooters, au niveau largeur, au niveau protection antiviol et tout cela.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je n'ai pas le sentiment que l'on puisse suivre la proposition de Madame la Conseillère, parce que depuis le 1^{er} mars 2008 la réglementation a changé et que seules les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, normes VSS, sont applicables pour calculer le nombre minimum et le nombre maximum des cases de stationnements des véhicules à moteurs et deux-roues légers non motorisés dans le cadre des permis de construire.

Cela signifie que tous les règlements communaux qui ne seraient pas la copie conforme de ces normes sont caduques ou, ne sont pas applicables en tous cas dans la mesure où les règlements communaux n'atteindraient pas les normes minimales fixées par les exigences de la norme VSS.

Du point de vue de la police des constructions, il faut désormais vérifier le nombre minimum des cases et le bon dimensionnement des locaux ainsi que l'emplacement des locaux pour les véhicules en question.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments applique cette norme VSS et n'applique par conséquent plus le règlement communal, raison pour laquelle il ne paraît pas très utile de le modifier.

Maintenant ces normes sont susceptibles d'interprétation et ces interprétations valent, je l'imagine, essentiellement pour des véhicules à moteur. Ainsi, lorsqu'il y a des transports publics suffisants, on peut réduire de moitié, voire même d'avantage le nombre de places de véhicules à moteur normalement nécessaire. En revanche, s'agissant de vélos, ou de véhicules légers motorisés, j'imagine que cette réduction n'a pas de sens. Mais, ce qui me paraît important, et là je rejoins Madame la Conseillère c'est de s'assurer que ces normes sont effectivement appliquées.

A cet égard, URBAT est en train d'élaborer une directive interne pour les responsables de la Police des constructions. Le but est d'assurer le respect des conditions fixées par l'autorisation de construire. On va consolider ces contrôles, et on va très certainement voir ce qu'il en est des bâtiments qui sont en cours de construction auxquels vous venez de faire allusion. Cela étant, ces explications à caractère un peu techniques données, je ne sais pas quelle est la position de la Municipalité face à votre proposition et je passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que l'intervention de Monsieur le Municipal n'ôte rien bien sûr aux préoccupations de Madame la Conseillère Laurence BALET, que nous saluons. Néanmoins, je me dois aussi de protéger un petit peu la Municipalité au niveau de ses engagements et il me semble que la voie de la motion est trop contraignante pour cette problématique.

On pourrait tout à fait considérer votre intervention comme une interpellation qui a me semble-t-il déjà reçu pas mal d'éléments de réponses ce soir. Je vous invite donc une nouvelle fois Madame la Conseillère à transformer votre motion en interpellation, cela me paraît être la meilleure solution.

Madame la Conseillère Laurence BALET

Vu que c'est pour une étude, j'accepte de la transformer en postulat. Cela vous convient ?

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cette proposition de transformation de la motion en postulat, sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * *

Une Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Utilisation de la langue française)

M'accordez-vous le privilège de parler depuis la table des rapporteurs, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président :

Je vous en prie !

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

« Yes, we can » !

Personne de cette noble assemblée ne sera surpris par le bien-fondé de cette motion et surtout pas par le but louable poursuivi. Par souci d'ouverture d'esprit envers les jeunes, elle laisse quand même la place pour les exceptions.

Voici donc son contenu et je vous prie de bien vouloir la prendre en considération immédiatement, sans le passage devant une commission.

Texte de la motion :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est priée d'édicter un règlement interne propre à toute son administration, y compris le Conseil communal, exigeant l'utilisation exclusive de la langue française écrite et parlée lors de toutes communications avec ses interlocuteurs privilégiés et divers.

Des exceptions sont tolérées lorsqu'une traduction, en français, suit immédiatement une expression provenant d'un anglicisme.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 du règlement, et son renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ :

Je vous invite à entrer en matière sur la motion de Monsieur KLAUS. Je crois qu'en suivant certaines émissions de l'hémicycle français, ils ont invité, ces messieurs là-bas, à s'exprimer dans la langue de Molière. Alors, j'aimerais bien aussi que chez nous, de ce côté-là, nous fassions les efforts en premier, vu que nous avons aussi du travail à faire

dans les naturalisations, où on demande énormément aux personnes qui souhaitent obtenir la nationalité suisse afin qu'elles puissent s'exprimer dans la langue du pays où elles habitent.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

L'idée de Monsieur KLAUS est très louable. Je crois que la motion est vraiment des plus contraignante : cela demanderait d'avoir une édition de textes très très vigilante, parce qu'il y a beaucoup de mots qui peuvent être des anglicismes, ne serait-ce que si l'on parle d'une pause-sandwich, ou de choses comme cela. Je pense que cela pourrait être tout à fait un souhait et je crois que la ville d'Yverdon le comprend, un souhait de s'exprimer le plus possible dans la langue de Molière. Et je crois que c'est vraiment très contraignant d'avoir une motion.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je trouve aussi que la motion qui implique l'établissement d'un règlement est très lourde. En effet, il y a un certain nombre de mots qui nous viennent de langues étrangères, qui sont utilisés par un certain nombre de personnes sans qu'ils soient acceptés par l'académie française, et après quelques années, comme par hasard, ils entrent à l'académie française dans la langue française, donc dans ce qui est devenu la langue de Molière. Et, ce que l'on doit avoir, c'est une langue vivante, et nous ne pouvons pas scléroser notre langue, donc on va automatiquement et certainement encore bien des fois emprunter des termes à des langues étrangères comme elles d'ailleurs empruntent des termes à notre propre langue. C'est ce qui fait la richesse d'une langue.

Or le règlement me paraît très strict, et c'est un travail administratif dont on pourrait se passer. Je crois que nos fonctionnaires ont d'autres choses à faire, donc je serais pour refuser la motion de Monsieur KLAUS même si j'abonde dans sa remarque de si possible utiliser les termes français lorsqu'ils existent et d'éviter certains anglicismes qui parfois sont un peu lourds.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Vous êtes bien gentils, Messieurs, je ne vous demande pas un règlement strict et tout. Il suffirait simplement de l'achat de deux dictionnaires dans lesquels, par exemple, à la place de trouver un email, vous trouvez le mot courriel. Et si vous voulez un exemple encore plus puissant : au début du siècle on parlait de « conter fleurette », c'est parti en Angleterre et c'est devenu « flirter », et c'est revenu ici le « flirt » ; et les chemins de fer, les champions du monde des anglicismes, avec par exemple Interville ou Intercity, ont réussi à baptiser des rames de locomotives des « flirts ». C'est cela que je veux éviter Mesdames et Messieurs les Conseillers ! Il existe des dictionnaires, tenons-en nous au dictionnaire, point à la ligne.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il y a un chiffre qui m'impressionne toujours, quand on regarde le nombre de francophones sur notre terre : 170 millions, c'est 2% de la population mondiale. Alors c'est vrai que c'est une très belle langue, et je partage les préoccupations de Monsieur le Conseiller KLAUS. Néanmoins, à 2%, nous sommes quand même une minorité sur cette terre. Voilà pour ma première considération.

Deuxième considération : j'en reviens maintenant au niveau de l'administration communale, nous avons sept services, avec des domaines très variés, qui vont du social en passant par la technique, par le juridisme, les règlements, etc. Nous avons donc des cultures très différentes dans notre commune, dans notre administration ; nous avons des âges aussi et des générations différents. Alors c'est vrai que les jeunes générations utilisent peut-être un langage plus vivant.

Lorsqu'un préavis arrive en main de la Municipalité, du secrétaire général, son rôle est de le rendre le plus intelligible possible, le plus fidèle à ce qu'a voulu demander et transmettre un service communal. A ce titre, je revendique, nous, la Municipalité, revendiquons cette ouverture et cette flexibilité tout en respectant bien sûr, chaque fois que nous le pouvons, la langue de Molière. Mais un règlement qui nous obligerait à systématiquement passer par une moulinette, par un filtre, chaque ligne et chaque préavis, je crois vraiment, là, que ce ne sera plus 60 préavis que nous vous présenterons, comme l'année passée, mais peut-être seulement la moitié !

Encore une fois, avec tout le respect que j'ai pour les préoccupations de Monsieur le Conseiller KLAUS, je vous invite à refuser cette motion.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il est clair qu'en tant que professeur de français, je ne peux qu'abonder dans le sens de Monsieur KLAUS. Je dois simplement dire que lorsque nous avons un préavis et que nous le traitons en commission, et qu'il y a des termes anglais, certains d'entre nous, et je crois que j'en suis souvent, ne les comprennent pas. Il suffit de dire « mais que veut dire ceci ? », et automatiquement on nous le traduit. Alors pourquoi ne pas le mettre tout de suite en français ?

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je partage les préoccupations de Monsieur KLAUS, mais j'abonde également dans le sens de Monsieur PERRET, par conséquent je vous invite à transformer cette motion en postulat, afin que la Municipalité puisse faire un « brainstorming » sur la question !

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Go pour le postulat !

Monsieur le Président :

Nous sommes maintenant en présence d'un postulat, avec proposition de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité, la parole n'est plus demandée, nous votons.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * *

Une Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Lampadaires, historiques et modernes)

Le but de cette motion est d'inviter notre Municipalité à étudier une amélioration visuelle et artistique du Parc des Rives ou d'un site adéquat de son choix. Ce projet évolutif demande, et cela s'avère rare, peu de tracasseries administratives.

L'idée de cette motion ne tombe pas du ciel, mais trouve son origine au travers d'un site existant au centre d'un parc public, à Berlin. Les installations techniques chez nous nécessaires existent déjà, électricité et gaz.

Après ces quelques précautions préliminaires, voici le contenu de cette motion que je verrai d'un bon œil transiter via la sagacité d'une commission de notre Conseil.

Texte de la motion, puis quelques explications supplémentaires.

La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de la pose de lampadaires historiques, modernes ou d'avant-garde à Yverdon-les-Bains. Afin de permettre les recherches et de débiter cette exposition fixe avec un minimum de pièces dans un site choisi, un délai de cinq ans lui est accordé pour apporter une réponse circonstanciée à cette motion.

Voici quelques réponses aux questions que je devine déjà.

a) Où trouver ces lampadaires historiques et modernes ?

- Il y en a sûrement quelques-uns, anciens, chez nous.
- Aussi, par contact privilégié avec nos villes jumelées et amies ou en visite.
- En demandant simplement à d'autres villes la cession amicale de lampadaires non utilisés.
- Concernant les lampadaires d'avant-garde, par contact avec des écoles professionnelles de ferronnier d'art ou de serrurier. Travaux d'examens finaux par exemple.

b) Coûts :

Pour démarrer Fr.150.000.-- que l'on pourrait déjà prévoir y compris l'achat éventuel de pièces historiques.

Je garde pour la future commission encore quelques avantages de ce futur site. Photos, elles sont là, si vous voulez les consulter, du site de Berlin, documentation de briques lumineuses pour tracer le futur parcours, une éventuelle participation promotionnelle du Service des énergies sous la forme d'un lampadaire solaire à but d'information, et ludique, appui et éventuelle participation financière, sponsoring si vous n'avez pas compris (vendeurs mêmes de ces objets).

Je vous demande donc bien de transmettre cette motion à une Commission.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 avec une demande de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission au sens de notre article 64.

Je vous rappelle que pour ce renvoi en commission, il s'agit d'abord qu'il y ait un cinquième des membres qui le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à une commission :

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Question à Monsieur KLAUS : C'est donc un parc à lampadaires que vous voulez créer, ou un musée à lampadaire ? Vous voulez utiliser le parc des Rives pour créer un parc à lampadaire avec des lampadaires modernes, des vieux lampadaires et des choses comme ça, ou ce sont des études de lampadaire pour l'éclairage public ?

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

L'ennui naît souvent de l'uniformité. Cela est vrai que ce sont des lampadaires différents, et celui que je garde en mémoire de Berlin, c'est un lampadaire qui a subi les affres du bombardement de la Karl Marx Avenue, qui est encore tout tordu. Il y a quelques lampadaires de Londres, qui ont cinq, voire huit branches. C'est vrai que ce sont des lampadaires différents, mais qui permettraient d'orner, et j'ai ma petite idée, par exemple l'avenue de Winthertour. A la place d'avoir les mêmes tout du long, par exemple.

Monsieur le Municipal Paul Arthur TREYVAUD :

Il y a effectivement à Berlin, au Tiergarten, excusez-moi, au jardin des animaux, un musée de l'éclairage public au gaz. Dire qu'il est passionnant ne saute pas absolument à l'esprit mais il souligne le caractère et le rôle des lampadaires comme mobilier urbain.

La Municipalité remercie Monsieur KLAUS de chercher à l'éclairer. Dire qu'elle est éblouie par cette idée serait peut-être allé trop loin. En effet, il y a un concept pour l'éclairage et le mobilier urbain du Parc des Rives. C'est l'occasion d'ailleurs de le remarquer. On peut remercier Monsieur le Conseiller KLAUS à cet égard de relever que le concept des Rives du Lac est un concept évolutif et que toutes les idées sont les bienvenues.

Mais il sort à première vue qu'une concentration de lampadaires pourrait ne pas passer inaperçue... et entrer en opposition avec d'autres aménagements. La proposition va être examinée par la Municipalité mais sous la forme d'une brève étude sans qu'il soit nécessaire de passer par une motion qui a un caractère contraignant, qui nécessite la réunion d'une commission, l'établissement d'un rapport, qui mobilise l'administration, alors qu'à première vue, j'ai le sentiment que la Municipalité ne va pas entrer dans les vues de Monsieur le Conseiller KLAUS. Voilà la raison pour laquelle la Municipalité vous propose de ne pas entrer en matière sur cette motion.

Monsieur le Président

La discussion est toujours ouverte à la prise en considération de cette motion et de son renvoi à une commission, la parole n'est plus demandée, nous votons.

Résultat du vote : La prise en considération de cette motion, soit : « La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de la pose de lampadaires historiques, modernes ou

d'avant-garde à Yverdon-les-Bains. Afin de permettre les recherches et de débiter cette exposition fixe avec un minimum de pièces dans un site choisi, un délai de cinq ans lui est accordé pour apporter une réponse circonstanciée à cette motion » **et son renvoi à une Commission sont refusés**, la motion ayant obtenue seulement 12 voix alors qu'il en faudrait 17.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Cela ne va pas m'empêcher de dormir, mais je crois qu'on a peut-être loupé le train.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Bilan patinoire place Pestalozzi)

Simple question à notre Municipalité selon l'article 66. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'animation, sous la forme d'une mini-patinoire, montée sur la Place Pestalozzi, durant les fêtes de fin d'années ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Cela fait l'objet d'un rapport de la Municipalité qui passera la semaine prochaine, donc si vous me permettez Monsieur le Conseiller, je réserve les conclusions du Service en priorité à la Municipalité et vous répondrai dans la séance suivante.

Un Postulat de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Temps de travail à 100% et réduction des Municipaux à 5)

Par le biais d'un postulat, j'aimerais soumettre à cette assemblée une question qui me semble importante. Je tiens à préciser d'entrée de jeu que c'est à dessein que je n'ai pas choisie la forme de la motion pour traiter de ce thème, afin, avant tout, de susciter une discussion, sans que nous soyons engagés par des formules trop définitives.

La pratique semble prouver qu'il est difficile pour un Municipal qui prend sa fonction au sérieux de limiter son temps de travail à 50%. Selon l'actualité, les projets en cours, les situations d'urgence et les représentations inscrites à l'agenda, le nombre d'heures de travail effectuées par les membres de l'exécutif communal dépasse en effet souvent ce pourcentage.

Il découle notamment de ce fait qu'il est difficile d'articuler une seconde activité professionnelle à temps partiel autour de ce mandat, trop gourmand en temps, et trop irrégulier.

Il me semble également qu'Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, mérite un collège municipal occupé à plein temps à sa charge. Un exécutif professionnalisé, sur le modèle lausannois. Notre commune étant tout de même sensiblement plus petite que la capitale vaudoise, le nombre de municipaux pourrait toutefois être réduit.

Je demande donc à la Municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier l'opportunité de faire de l'exécutif yverdonnois un collège de 5 membres, employés à 100 %. Je demande surtout à ce Conseil d'accepter de se pencher sur cette question et je propose aussi que ce postulat soit transmis à une commission, selon l'article 64 du règlement du Conseil, plutôt que directement à la Municipalité, afin que nous puissions en discuter tous ensemble. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 et comme l'a dit Madame la Conseillère, d'une proposition de renvoi à une commission.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à une commission :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

C'est une question qui est déjà venue régulièrement dans le cadre de notre Conseil, et je rappellerai quand même qu'à la fin de chaque législature se pose la question de la rémunération du Syndic et des Municipaux et de leurs temps d'activité. Il y a des avantages et des inconvénients à tous les systèmes. Avoir des professionnels en nombre limité, c'est vrai, concentre la charge sur moins de personnes mais qui théoriquement ont plus de temps à consacrer à la Commune, mais pose d'autres problèmes, en particulier lorsque la personne qui est à la Municipalité quitte la Municipalité et ceci bien avant l'âge de la retraite. Dans ce cadre-là, cela lui pose peut-être un problème pour retrouver une activité professionnelle, étant donné qu'elle a quitté la sienne pendant un laps de temps relativement long. On a quand même quelques exemples qui montrent que c'est une reconversion qui est quand même relativement difficile.

Donc il y a beaucoup d'éléments qui finalement doivent être pris en considération dans le cadre de cette réflexion. Personnellement, je suis favorable à ce qu'on renvoie ce postulat à une commission qui pourra se pencher sur ces différents aspects et cela pourrait être une première réflexion qui pourrait nous être apportée, avant que nous devions prendre une décision à la fin de cette législature sur la suite à donner. C'est ce que nous avons fait il y a deux, trois quatre ans en arrière, je ne sais plus quand on l'a fait, et qu'on a fait régulièrement ces dernières années.

Cela paraît intéressant d'avoir moins de municipaux à plein temps. Cela pose d'autres problèmes qui sont certainement très difficiles à résoudre également. J'imagine quelle aurait été la situation si cette situation avait existé lorsque j'ai quitté la syndiculture, cela fera 20 ans à la fin de cette année, ce qui veut dire une retraite de 20 ans, cela vous aurait coûté très cher.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je suis effectivement bien placé pour constater que mes collègues de la Municipalité procèdent, avec beaucoup d'adresse, à l'organisation de leur agenda, lorsqu'il faut combiner activité professionnelle et activité publique. Il est vrai que la deuxième ville du canton nous amène de plus en plus souvent à devoir non seulement faire face aux tâches de gestion classique mais à représenter aussi notre Cité dans des commissions, dans

des organismes, dans des groupes de travail au niveau cantonal, que ce soit l'UCV ou dans de multiples organismes.

Ces engagements sont chronophages, nécessitent beaucoup de gymnastiques, beaucoup d'engagements et viennent surcharger l'agenda de mes collègues et je ne peux que confirmer cette situation. D'autre part on assiste aussi à une accélération des dossiers, les questions ou les dossiers qui nous sont soumis nécessitent de devoir intervenir toujours plus rapidement pour apporter des solutions qui gardent une certaine actualité, bref, nous pourrions vous donner des exemples multiples.

La proposition que la Municipalité vous fait est la suivante : elle s'apprête incessamment à déposer devant votre Conseil un préavis tendant à réviser assez considérablement le règlement de la Municipalité. Elle vous invite donc à renvoyer le très intéressant postulat de Madame la Conseillère SAVARY à la Commission qui traitera de ce préavis sur l'adaptation ou la modification du règlement sur la Municipalité pour y intégrer cette problématique de la taille du collège municipal et du taux d'occupation de ses membres.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et la proposition de l'envoyer à la même commission que celle qui traitera le préavis sur le règlement de la Municipalité, la parole n'est plus demandée, nous sommes dans la même situation que précédemment, il nous faut un cinquième des membres.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la même commission que celle qui traitera le préavis sur le règlement de la Municipalité sont **acceptés**, ce postulat ayant obtenu le vote de plus d'un cinquième des membres.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH (Rue Gasparin / état de la chaussée)

Simple question à la Municipalité selon l'article 66. Je désire attirer l'attention de la Municipalité sur l'état toujours plus désastreux de la rue Gasparin, plus précisément sur le tronçon situé entre les rues de Plaisance et des Thermes, ceci suite au déneigement très énergique du début du mois de janvier.

En effet, le revêtement est de plus en plus dégradé, et plusieurs trous créent un danger réel pour les véhicules routiers et pour les piétons (toujours pas de trottoir à cet endroit et présence d'une école à proximité).

Ces constatations m'amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

Quand la Municipalité va-t-elle sérieusement entreprendre les travaux de réfections du tronçon routier précité ?

Quand la Municipalité va-t-elle corriger ce carrefour dangereux ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai signé lundi 2 mars les papiers et les dossiers pour la mise à l'enquête. La mise à l'enquête aura lieu du 13 mars au 11 avril. Une fois l'enquête terminée, avec remarques ou sans remarques, avec opposition ou sans opposition, le dossier sera transmis à la Municipalité qui transmettra sa détermination et son attestation à l'inspectorat du registre foncier.

Parallèlement à cela, le Service des travaux fera une demande de crédit à la Municipalité et adressera un préavis au Conseil communal. Ce préavis devrait passer si tout va bien, et je l'espère et je le crois, à la séance de fin juin. Les travaux débuteront mi-août, fin août, pour une durée de deux à trois mois. Voilà ce que je peux vous dire ce soir, je prends note qu'il y a des petites retouches à faire provisoirement, en attendant que l'on fasse les travaux. Je ferai le nécessaire avec le service.

Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH :

Tout vient à point pour qui sait attendre et après trois ans je suis heureux qu'une solution ait été trouvée. Encore une fois merci.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Circulation en ville)

J'ai été interpellé dernièrement très cordialement dans une confiserie renommée de la rue du Lac par une dame qui m'a demandé comment on devait faire pour pouvoir amener une personne à mobilité réduite dans cette confiserie, puis chez un coiffeur et dans différents autres commerces du centre-ville et cela après 10h du matin. Quand la place de l'Ancienne-Poste était ouverte, on osait aller sans autre près des commerces.

Il est vraiment dommage de priver certaines personnes de pouvoir aller au centre-ville, ou alors faut-il prendre le taxi pour arriver à bon port ?

Merci de nous donner la recette.

Question bis :

Depuis la fermeture de la place Pestalozzi, de nombreux automobilistes et motards se lancent à vive allure le long de la rue des Jordils. Cela est très dangereux surtout que les cyclistes roulent dans les deux sens. Des mesures vont-elles être prises pour calmer un peu l'ardeur des conducteurs et assurer ainsi la sécurité le long de cette rue très fréquentée ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Circulation au centre-ville, accès pour les personnes à mobilité réduite, et bien, c'est comme dans toutes les villes, toutes les grandes villes serais-je tenté de dire, c'est difficile. On peut difficilement aller, disons, à la Rue de Bourg ou d'autres rues du centre-ville de Lausanne, proche des commerces, voire devant les commerces même si malheureusement on est à mobilité réduite.

Par contre, pour être plus constructif, je vous propose Monsieur le Conseiller, de garder votre question en mémoire pour la gestion des accès au centre-ville telle que je répondais avant à Monsieur le Conseiller Bercher et de voir ce qui peut être fait dans le cadre de réflexions générales. Ce qu'il faut savoir, c'est que les taxis ont accès au centre-ville, vous me direz qu'on ne prend pas toujours le taxi, mais enfin c'est possible et c'est toujours possible évidemment pour les urgences. Donc à mettre dans la réflexion de la gestion globale du centre-ville, si vous êtes d'accord.

Pour ce qui est de la rue des Jordils et la vitesse sur l'avenue des Jordils. Là, c'est un peu plus compliqué, parce qu'en fait c'est un problème récurrent, on pourrait citer la rue des Jordils, mais comme on peut citer d'autres rues d'Yverdon. Evidemment toutes les rues qui ont une artère rectiligne favorisent la vitesse. Alors je ne crois pas qu'il est dans l'esprit de la Municipalité de mettre l'entier de la ville en zone 30 à l'heure. Par contre, quand il y a des problèmes de circulation et de vitesse, on peut commencer par les contrôles, voire les radars et en plus de cela voir dans le cadre de la gestion du centre-ville et des rues, s'il y a des moyens de procéder à des aménagements. C'est peut-être dans ce sens là que nous pouvons vous répondre, en disant, nous allons étudier la possibilité de faire quelques aménagements pour réduire la vitesse le long de la rue des Jordils.

Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :

Je crois que faire des aménagements pour rétrécir le passage à la rue des Jordils que j'utilise maintenant plusieurs fois par jour, les cyclistes passent où? Si on rétrécit encore, cela veut dire que la voiture fait un écart et le cycliste se trouve encore mieux en face. Moi, je préconise nécessairement le 30 à l'heure, étant confronté tous les jours à des gens qui roulent bien au-delà des 50, 60 à l'heure. J'ai failli me trouver sous un taxi il y a un mois, donc je trouve que cette rue est quand même limite dangereuse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pense pas que l'on va résoudre le problème de la rue des Jordils ce soir. On pourra tenir compte aussi de la remarque de Monsieur le Conseiller GINDROZ mais il ne suffit pas de décréter qu'une rue est à 30 à l'heure et de mettre des panneaux pour que cela soit respecté, malheureusement. Donc si on ne fait pas des aménagements qui vont dans le sens d'inciter les gens à respecter la vitesse qui est préconisée, c'est extrêmement difficile. Encore une fois, le but n'est pas de rendre la rue des Jordils plus dangereuse que ce qu'elle est, mais peut-être disons d'entendre les questions et les remarques qui sont faites et de voir dans quelle mesure nous pouvons répondre à vos interrogations et à vos soucis.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Place déchèterie / aménagement)

Mauvaise carte de visite

Nous savons tous que le Service des travaux fait un excellent travail pour rendre la ville propre et attrayante. Relevons aussi en particulier l'énorme travail du Service de la voirie. Et c'est justement de ce service que je veux vous parler.

Ne serait-il pas possible de mettre de jolies barrières en bois autour de la mini-déchèterie de la place devant le kiosque à musique. Même si les différents conteneurs sont bien alignés - je ne sais pas si c'est en anglais, conteneurs, ou containers ? - ce n'est pas du tout engageant de passer tout près, car il y a encore trop de personnes qui posent leurs détritrus, bouteilles et papiers directement devant les poubelles géantes pourtant bien visibles.

Et alors que dire des tas de détritrus qui s'entassent devant le portail de la STEP, cette mini déchèterie est prétexte pour que même les pendulaires y déposent leurs poubelles, tout déborde, c'est la honte.

Et quand vous sortez de l'accueillant restaurant de la Plage après avoir bien mangé et que vous regagnez la ville à pied, c'est vraiment désolant comme spectacle.

Il y a aussi d'autres emplacements en ville qui mériteraient d'être reconsidérés.

Il n'est pas sorcier de mettre les déchets ou bouteilles directement dans les boxes prévus à cet effet. Il s'agit d'une question d'éducation et de respect des collaborateurs de la voirie et de l'environnement.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Ce point de collecte derrière le Kiosque à musique a été installé il y a environ deux ans, et au point de vue récolte de déchets, et tri de déchets, donne entière satisfaction. Nous sommes en train de faire un contexte pour mettre soit une haie, soit une palissade en bois. Nous avons essayé sur un court laps de temps, et les gens, que faisaient-ils ? Ils déposaient derrière la palissade en bois, parce qu'on ne les voit pas quand ils les déposent. Donc ce n'est pas facile à régler. Cela, c'est pour le premier point de collecte qui est sur la place d'Armes.

En ce qui concerne le passage montant à Floreyres, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, nous l'avons démonté, car il ne donnait pas satisfaction. Et la place de tri qui est devant la STEP est en court de démontage, car elle ne donne pas non plus satisfaction. Pourquoi ? Nous sommes sur deux axes : axe Yvonand, et axe de la route de Lausanne. Et effectivement, tout le monde dépose n'importe quoi. On a essayé de contrôler chaque jour, faire des inventaires, tâcher de trouver qui c'est... On a tout trouvé, depuis la cuisine électrique en passant par l'informatique et tout. Ces deux points-là sont démontés. Celui de Floreyres-Avenue des Bains est complètement démonté, et celui de la STEP sera démonté incessamment.

Nous remettrons bien entendu, pour inciter les gens à trier, ces points, mais nous ne mettrons plus que deux déchets. Si on fait une concentration PET, verre, papier-carton, déchets incinérables, tout à la même place, les gens confondent ces mini-déchèteries, ces mini-points de collecte avec la déchèterie communale qui est à la STRID. Là nous devons absolument ne plus refaire l'expérience. C'était à l'essai, mais ce n'est pas concluant sur les deux points de Floreyres et de la STEP.

Je vais profiter que j'ai la parole pour vous dire qu'à la sortie de ce Conseil vous recevrez chacun une petite poubelle de poche qui j'espère améliorera la propreté en ville.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et du cadeau offert.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

On nous a parlé ce soir du concept de récolte des ordures ménagères en ville d'Yverdon. Je crois que Monsieur le Municipal vient de faire le constat que cela ne fonctionne pas. Et en particulier que les mini-déchèteries qu'on a fait un peu partout débordent de déchets et donnent une très mauvaise image de la ville. Cela m'étonne un peu puisque finalement le Service des travaux a également le Service des jardins, l'un se donnant beaucoup de peine pour embellir la ville, l'autre pour l'enlaidir. A un point tel d'ailleurs que je vais bientôt faire une motion pour proposer que l'on débaptise Yverdon-les-Bains et qu'on la baptise poubelle-ville, puisqu'en réalité bientôt tous les 100 mètres vous voyez en ville d'Yverdon des poubelles.

Manifestement, le concept qui a été mis en place non seulement ne fonctionne pas, mais en plus de cela, esthétiquement parlant, ne va pas. Je crois que ce problème doit être repris à la base et ce n'est pas simplement en changeant une mini-déchèterie de place ou en essayant de la déplacer, parce qu'elle est sur un passage ou pas sur un passage qu'on va beaucoup changer les choses. Les gens vont de toute façon comprendre où ils pourront déposer leur déchets et on aura des tas de déchets là où on aura mis la mini-déchèterie. Donc manifestement, on doit réfléchir à cet élément-là et moi j'invite alors le Service des travaux, donc la Municipalité puisque je m'adresse à la Municipalité, de reprendre le sujet parce que je crois qu'on a là un réel problème.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

L'esthétique est une notion très particulière, et nous avons actuellement encore sept points où nous avons eu, non pas des réclamations, mais des demandes d'améliorations. Il faut quand même dire qu'au point de vue de la collecte des déchets, à mon avis, c'est une réussite. Un, le personnel est mieux traité. Le personnel ne soulève plus les poubelles et en plus, pour la Ville d'Yverdon, l'année 2008, ce sont Fr. 200'000.-- d'économie.

Bien entendu, il faut amortir les camions, il faut amortir le matériel, mais net, les 5000 tonnes que nous avons mis par le train, 30 tonnes de CO2 en moins dans la ville d'Yverdon, cela a aussi un prix, ce sont aussi des considérations importantes dont nous devons tenir compte. On sait très bien que l'esthétique est personnelle. L'esthétique de la Place de la Gare, moi je ne l'aime pas. Il y en a qui n'aiment pas certaines poubelles à certaines places. Mais nous devons éduquer les gens, nous devons absolument arriver à ce que les gens trient et qu'ils deviennent plus propre. Un exemple : la benne à verre du Curtil-Maillet. A côté de la benne à verre de Curtil-Maillet, nous avons mis une poubelle sur la demande de citoyens très bien intentionnés. Nous avons mis une poubelle à côté pour qu'ils puissent mettre leur sac, quand ils ont vidé le verre. Après un mois, ils mettent les sacs à côté d'une benne qui est vide, et ils ne mettent pas leurs sacs dans les poubelles.

Je pense que c'est un tout, il y a un grand travail qui est fait dans les écoles par la STRID qui font de la sensibilisation aux enfants, et je pense que petit à petit, la propreté de la ville devient bonne, elle vient pourcent après pourcent, il n'y a pas de miracles, mais je pense qu'il faut continuer dans cette voie.

Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Je voulais simplement vous expliquer le pourquoi de ces débordements avec ces conteneurs. Cela provient de la taxe au sac. Vous avez Yvonand qui a la taxe au sac maintenant. J'ai constaté personnellement que les voitures arrivent, déposent 4 ou 5 sacs, par habitant. C'est la raison pour laquelle on est débordé en ce moment à Yverdon.

Cela ne vient pas du fait que le Service des travaux ne fait pas son travail. Nous avons d'autres villages, je crois Baulmes, Vuiteboeuf, Ste-Croix et Orbe qui ont la taxe au sac. Les gens viennent travailler à Yverdon. Il y a aussi le tas vers le château, je ne discute pas de la hauteur, et spécialement les conteneurs qui se trouvent à l'entrée de la ville d'Yverdon. Ils sont débordants et cela vient uniquement de cela. Donc on arrivera aussi à la taxe au sac à Yverdon. Comme cela on n'aura plus ce problème.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je ne voudrais pas allonger sur le sujet. Je ne cherche pas finalement les causes qui font que ces mini-déchèteries débordent. Pour moi, ce qui me gêne, c'est l'aspect général de ces mini-déchèteries. J'entends par là ces caisses en plastique qui sont réparties le long de nos rues et qui ne donnent pas une ambiance intéressante à la ville, indiscutablement.

C'est pour cela que je dis que c'est le concept même qui me pose problème. Ce n'est pas l'organisation telle qu'elle est faite. Je crois que le Service des travaux voulait faire des économies, c'est une très bonne réaction, mais enfin le résultat n'est pas bon, donc on doit se reposer la question de comment on peut l'améliorer.

Alors c'est clair, on peut toujours laisser les mini-déchèteries, et essayer d'éduquer les gens. Comme vous l'avez dit, on travaille auprès des écoles, c'est-à-dire qu'on aura un résultat dans 20 ans, 25 ans ? Quand ces personnes-là auront 35, 40 ans et au lieu de mettre leur sac à côté de la poubelle, ils auront appris qu'il faut le mettre dans les conteneurs, pas à côté de la poubelle, mais dans les conteneurs ! Mais enfin, s'il faut attendre 25 ans pour que les choses se passent mieux, c'est un peu lent, Monsieur le Municipal !

Moi, ce que je propose c'est qu'on regarde le concept qui a été mis en place : il y a peut-être d'autres possibilités que de mettre des conteneurs. Je ne veux pas vous souffler des solutions, d'autres villes font différemment et n'ont pas les mêmes problèmes. Donc j'entends, des solutions existent, sont-elles ou seraient-elles favorables à Yverdon ? Je n'ai pas fait une étude, je ne vais pas m'avancer là-dessus. Enfin, aujourd'hui, on a gagné de l'argent, mais on a enlaidi la ville, alors est-ce que cela valait le gain ? C'est la première question qu'on doit se poser. Et si on veut toujours maintenir cette possibilité de gagner de l'argent, il y a peut-être des manières différentes de faire, qui éviteraient cet aspect qui n'est pas très intéressant de ces espèces de conteneurs bruns ou noirs qu'on voit « fleurir » le long des rues, qui sont d'ailleurs à la vue de tous. C'est normal qu'ils soient à la vue de tous, si on veut que les gens aillent mettre leur poubelles à l'intérieur, mais enfin, cela n'est pas esthétique, et quelque soit sa sensibilité à l'esthétisme, je pense que les uns et les autres, nous ne trouvons pas cela spécialement beau.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je suis tout de même surpris de l'intervention de Monsieur le Conseiller PERRET, ancien Syndic de cette ville. Tout d'abord, il fait une confusion entre mini-déchèteries et

conteneurs à ordures. Les mini-déchèteries, Monsieur le Municipal en a parlé, deux sont en train d'être démantelées, les mini-déchèteries permettent de récolter de nombreux déchets avec une volonté de trier. Là, nous parlons, si je vous ai bien compris, Monsieur le Conseiller, des bennes à ordures, donc des conteneurs.

Et bien oui, les conteneurs, Mesdames et Messieurs, font partie du mobilier urbain au même titre que les voitures font partie du mobilier urbain. Je crois que nous avons, pour la propreté de cette ville, besoin d'un matériel nécessaire. Je rappelle que ce Conseil a voté un préavis il y a quelques années, avec une démonstration technique, financière et une information largement répandue dans les nombreux quartiers de la ville, ce Conseil a voté le concept de récolte des ordures intégrée avec transport via le train sur Tridel.

Maintenant, effectivement, il faut peut-être améliorer l'esthétique de l'implantation de certains de ces conteneurs dans la ville. Nous avons déjà, par le biais de notre Service des travaux, mis en place pas mal d'aménagements. Nous pouvons encore, Monsieur le Municipal l'a fait, recevoir les doléances sur les améliorations qui peuvent être faites. Il y a une réflexion qui va être conduite aussi pour améliorer ces conteneurs au centre-ville. Nous avons un centre-ville historique extrêmement beau. Il s'agit là de soigner cette récolte des ordures par la mise en place de dispositifs vraisemblablement enterrés dans le sol, cela coûte bien sûr et c'est la prochaine étape.

Mais, Mesdames et Messieurs, quand on voit ce qui se passe dans certaines villes italiennes, par exemple, que je ne citerai pas, c'est un tout petit peu fort de café, Monsieur le Conseiller, de parler d'un concept raté et inesthétique. Non, je crois que nous ne pouvons pas accepter ce genre de remarques, c'est un concept qui est perfectible, oui, cela j'aurais préféré comme analyse.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je crois que Monsieur le Syndic apporte de l'eau à mon moulin ! Sur un point d'abord, je suis d'accord avec lui, entre mini-déchèterie et conteneurs, je suis d'accord. Les deux sont indépendants. Mais vous-même dites, Monsieur le Syndic, qu'au centre-ville, là où la ville est intéressante, cela ne joue pas, il faudra changer l'esthétisme. Moi je considère qu'Yverdon est un tout, il n'y a pas de centre-ville qui est privilégié, et le reste des quartiers qui se débrouilleront avec ce qu'on a ! Donc si on fait un effort sur l'esthétisme, on doit le faire dans l'ensemble de la ville.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ, avez-vous encore une question intéressante qui permette à vos collègues de s'exprimer ?

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Oui, Monsieur le Président, vu le temps de présence que nous avons, nous pouvons encore un peu parler !

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Manque de respect / Place de jeu pavillon sud, EVAM / FAREAS)

Manque de respect

Dans la communication no 3 du 29 janvier on nous explique sur 4 pages que le projet d'acquisition de l'immeuble de la rue de la Faïencerie 5 dans le quartier Pierre de Savoie où logent des locataires de l'EVAM, anciennement la FAREAS est abandonné.

Et je cite : l'état du bâtiment est jugé proche de l'insalubrité : « état général d'entretien très insuffisant » etc. Et de donner les chiffres suivants :

- Achat du bâtiment Fr. 2'000'000.--
- Travaux de réhabilitation Fr. 3'500'000.--
- Intérêts et divers Fr. 400'000.--.
- Tout cela arrondi, environ Fr. 6'000'000.--

En conclusion il est normal de laisser tomber l'affaire vu le montant requis.

Mais où cela me révolte, c'est de savoir que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, admette que l'EVAM-FAREAS loge des requérants d'asile dans un immeuble proche de l'insalubrité. Ce n'est pas digne, c'est se moquer des locataires qui ne méritent pas pareil traitement. D'accord la Municipalité n'est pas propriétaire de ce bâtiment, mais il y a certainement un règlement communal concernant la salubrité, l'hygiène et le respect de l'être humain.

Que va entreprendre la Municipalité pour remédier à cette terrible situation sanitaire et humanitaire ?

On reste dans le coin : quand la place de jeu près de Pavisud va-t-elle recevoir les filets ou paniers pour accueillir les milliers d'envois de ballons qui tapent contre des bandes métalliques avec une résonance usante provoquant des décibels dignes d'une disco mobile ?

Le quartier ne supportera pas une nouvelle saison avec ce vacarme qui dure jusqu'à la tombée de la nuit. Et ce n'est pas la démarche « qualité de vie » avec renforcement soi-disant du lien social qui va résoudre ce problème.

Vivre en bonne harmonie avec chacun oui, subir les nuisances sans que l'on s'en préoccupe, non.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Ma réponse à la deuxième question étant assez rapide, je commencerai par celle-là. La Municipalité est consciente que les jeux aménagés près du Pavillon sud engendrent des nuisances sonores. Il s'agit essentiellement d'un Minipitche. Il n'est pas prévu d'installer des panneaux de basket précisément en raison du bruit de balles sur la planche qui se trouve derrière la corbeille.

En revanche, on pourrait songer à une protection en mousse ou autre produit assourdissant – au sens de la diminution des sons, à défaut de pouvoir insonoriser. La Municipalité souhaite pouvoir apporter une solution. C'est actuellement à l'étude. Encore

une fois elle est consciente du problème et vous aurez vraisemblablement dans le courant du printemps, une réponse à votre question.

J'en viens maintenant à la question de Monsieur le Conseiller SCHULÉ à propos de l'immeuble de l'EVAM. Monsieur le Conseiller SCHULÉ se soucie du sort des requérants d'asile. Disons que c'est nouveau... ! Il demande s'il y a un règlement communal concernant la salubrité, l'hygiène et le respect de l'être humain. S'agissant de la salubrité et de l'hygiène, il appartient à la Commission de salubrité de faire des visites, ce qu'elle fait, notamment chaque fois qu'il s'agit de délivrer un permis d'habiter.

Quant au règlement qui protège le respect de l'être humain, la première réponse c'est que, s'il en existait un, les responsables du Journal des Brandons auraient peut-être des raisons d'être inquiets. Pour le surplus, si cela vous intéresse vraiment, la matière est régie par le droit civil ou le droit pénal fédéral qui protège les droits de la personnalité.

Monsieur le Conseiller SCHULÉ se préoccupe des conditions de vie des requérants d'asile dans cet immeuble. Elles ne sont pas mises en danger. Les défauts constatés visent essentiellement l'aspect du bâtiment, son apparence, les façades, les balcons, les stores dégradés, etc. Cela ne met pas les habitants en situation de danger et les conditions de vie à l'intérieur de l'immeuble ont été jugées comme acceptables par l'Etat de Vaud et son Service immobilier.

J'ajoute une note tout à fait personnelle. On peut, puisqu'il s'agit d'un parlement, et qu'un parlement est une tribune, souhaiter qu'on se préoccupe non seulement des bâtiments mais aussi des gens qui y habitent. Et dans le cas particulier, ce n'est pas tant l'état des logements qui est préoccupant que la situation personnelle des gens qui y sont placés.

Aujourd'hui, on se préoccupe beaucoup du secret bancaire et du sort des bien heureux qui en tirent un profit jugé parfois illicite. La Suisse officielle se préoccupe bien moins des requérants d'asile déboutés. Depuis que Monsieur BLOCHER a fait preuve d'une efficacité redoutable en la matière au Conseil fédéral, leur situation est tombée en dessous du seuil de la précarité. Ils ne bénéficient plus de l'aide sociale, qui correspond elle-même au minimum vital jugé indispensable pour pouvoir vivre chichement, mais dans des conditions humainement acceptables. La suppression du minimum vital a été remplacée par une aide journalière de Fr. 9.50 par jour, soit Fr. 270.-- par mois pour se nourrir, les intéressés étant invités à se loger quelque part. Et si on leur trouve un logement, notamment dans les immeubles de l'EVAM, cette aide est supprimée car ils reçoivent un sandwich à midi et un repas chaud le soir.

Le pire est qu'ils ont l'interdiction de travailler, si bien qu'ils sont laissés à l'abandon toute la journée dans le plus complet désœuvrement, ce qui ouvre la porte à tous les dangers. S'ils ont commencé un apprentissage, ils doivent l'interrompre, ce qui n'est pas tout à fait dans l'idée qu'on se fait de la Suisse championne de l'aide au développement...

Ces situations peuvent souvent durer plusieurs mois, voire des années. Elles ne sont pas toujours de la faute des intéressés, et si leur renvoi n'est pas possible, c'est parce qu'ils sont exposés à des risques sérieux.

S'il y a donc un sujet de préoccupation, c'est bien celui-là et si on a de multiples raisons d'être fier de sa ville, de son canton ou de son pays, ce n'est certes pas, il s'en faut de beaucoup, en raison de cette situation.

Voilà, Monsieur le Conseiller, le quotidien des gens que vous pourriez parfois rencontrer dans ces immeubles où ce n'est pas l'apparence extérieure qui est le plus grand sujet de préoccupation.

Après ces remarques encore une fois toutes personnelles, je vous dirai que la Municipalité va intervenir auprès de l'EVAM pour s'assurer que les conditions d'habitation sont conformes, si ce n'est à nos standards, du moins à ce qui est acceptable.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa compassion et je me suis trompé dans mes calculs, Monsieur le Président, je vous ai dit trois, mais c'est quatre interventions.

Monsieur le Président :

La quatrième sera pour plus tard Monsieur SCHULÉ, j'ai une autre intervention prévue.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Merci, je pose la question.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Crise économique / Relance)

Comme j'ai un manuscrit et non pas mon habituel tapuscrit, est-ce que je pourrais bénéficier de la table des rapporteurs ?

Monsieur le Président :

Faites, faites Monsieur !

Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour cette intervention, je décline mes intérêts en tant que Président de la Société Industrielle et Commerciale, Président et Administrateur de sociétés actives dans la construction.

Nous avons toutes et tous suffisamment entendu parler de la crise mondiale pour que je puisse vous épargner ce couplet. Jusqu'ici, j'espérais qu'elle ne frapperait notre économie régionale, cette année, « que », avec guillemets, dans les secteurs directement exposés. J'espérais que ses effets sur les autres secteurs ne se déploieraient pas avant 2010. Jusqu'ici, j'espérais que, d'ici là, les plans de relance annoncés par la Confédération profiteraient à notre Commune et à sa région, prêtes, et qu'au final l'impact négatif pourrait être contenu.

Or, depuis quelques jours, les sondages auxquels j'ai pu me livrer, les réunions auxquelles j'ai pu participer, ajoutés à mes propres observations ne laissent plus la place au doute : la crise nous atteindra, plus fort et plus tôt que prévu.

La Confédération a mis sur pied un plan de relance et nous devons pouvoir en bénéficier, non pas le plus rapidement possible, mais maintenant, si nous ne voulons pas perdre des emplois d'une manière telle que le taux de chômage atteigne, dès la fin de cette année, des seuils historiques.

Pour disposer du soutien fédéral ou cantonal, il faut 3 choses : des projets, des sous et surtout une volonté politique ferme. Il me paraît indispensable de procéder à une véritable mini-révolution culturelle immédiate en créant, si ce n'est pas déjà fait, une cellule capable d'identifier les projets qui sont prêts à être mis en œuvre rapidement et qui puissent profiter à l'économie communale et régionale, d'une manière directe.

Quelle que soit la formation politique qui emportera la majorité de l'exécutif ou qui la conservera, elle devra empoigner cette problématique de façon concordante avec toutes les tendances représentées ce soir sur ces bancs. Nos députés devront relayer le message au niveau concerné. Nos services devront collaborer avec le privé et l'associatif. Chacune et chacun d'entre nous, habitantes et habitants compris, devront se soutenir les uns les autres.

Nous devons le faire maintenant.

Nous devons en priorité nous inquiéter des projets à impact rapide et durable qui intéressent les secteurs mis en avant par le plan de relance de la Confédération, à savoir :

- les infrastructures de transport
- la technologie environnementale
- le développement économique

Nous devons nous poser la question, pour chaque projet envisagé, de la rapidité de sa mise en œuvre. Cesser de nous lamenter sur la lenteur des procédures, mais chercher par tous les moyens à les accélérer.

Les libéraux, qui avaient renoncé à demander à l'époque, devant les bons résultats de la Commune affichés, une baisse des impôts, confiants qu'ils étaient dans la politique anticyclique menée par la Municipalité, ont eu raison. Le cycle est déjà en train de s'inverser, il est temps d'agir concrètement en investissant de manière soutenue.

Je n'ai pas choisi de forme particulière pour cette intervention, ce qui nous évitera de débattre si c'est un postulat ou non, et je crois fermement qu'elle n'en a pas besoin. D'ailleurs, et j'en serai ravi, la Municipalité me répondra peut-être y avoir déjà pourvu. Si c'est le cas, qu'elle en informe rapidement les employés et les employeurs de cette ville.

Sinon agissons, ensemble, maintenant.

Des comptes nous seront demandés : qu'avez-vous fait pour maintenir nos emplois ? Des opportunités existent, comme dans toute crise et, peut-être plus particulièrement dans celle-là, devant l'importance des plans de relance proposés. Si nous nous mettons au travail sans tarder et surtout unis, nous parviendrons à atteindre l'objectif unique de cette intervention : limiter l'impact de la crise sur les emplois dans notre Commune et sa région.

Et comme disait le célèbre Jean-Louis Klaus : Yes, we can !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que l'intervention de Monsieur le Conseiller GABELLA est effectivement d'actualité. Nous n'allons pas épiloguer sur la gravité de la situation, il est vrai que nous attendons maintenant des propositions sérieuses de la Confédération. Madame la Conseillère fédérale Doris LEUTHART en parlait déjà au mois de janvier quand elle a plaidé en faveur des bilatérales. Au niveau cantonal, le Président du gouvernement vaudois annonce un plan de relance pour ce mois, et au niveau communal, c'est peut-être ce qui vous intéresse le plus ce soir, il est vrai que si vous vous plongez dans le plan des investissements de la ville, si vous prenez également en considération les préavis qui ont été déposés par la Municipalité devant votre Conseil ces 18 derniers mois, vous pourrez constater qu'il y a de nombreux investissements programmés. Ces investissements sont d'abord liés au développement de cette cité, à son expansion qui va grandissante, au fait que nous devons faire face à la rénovation régulière des infrastructures, des bâtiments, notamment.

Nous avons eu la chance ces dernières années, grâce à une conjoncture favorable, grâce également, il faut le dire et le reconnaître, à une péréquation intercommunale favorable à notre ville, de réduire l'endettement à long terme de quelques Fr. 50'000'000.-- . Finalement c'est peut-être une situation qui devrait permettre à la Municipalité et à ses autorités de faire face à cette conjoncture difficile en forçant ses investissements tout en répondant aux attentes du développement de notre ville, on le sait, en termes d'infrastructures de toutes sortes nécessaires pour la population. Je crois qu'à ce niveau-là, si on peut trouver une concordance entre ces différents objectifs, c'est une très bonne chose.

Mais j'aimerais peut-être rebondir également sur les propositions de Monsieur le Conseiller GABELLA. Je crois que ce qu'il a voulu nous délivrer comme message tout à l'heure, c'est la nécessité de travailler en réseau. La ville, certes, a son propre réseau, elle a un rôle important et des responsabilités importantes à jouer, au travers de ses autorités mais, il l'a cité également, il y a la SIC, il y a d'autres organismes, et je crois que le challenge, c'est de mettre toutes ces instances en réseau pour arriver à tirer dans la bonne direction et à concentrer ses investissements pour sauver des emplois.

C'est vrai que s'il y a des secteurs où les affaires vont encore relativement bien, il y en a d'autres notamment dans l'industrie d'exportation, où ici même à Yverdon, j'ai rencontré récemment des chefs d'entreprise très inquiets, qui ont des gens au chômage partiel, et qui, du jour au lendemain, se sont trouvés avec des commandes qui ont été annulées. C'est là également un domaine où vous en conviendrez la Municipalité a peu de prise. Néanmoins, si on peut se mettre ensemble pour chercher des solutions, c'est une bonne chose. Alors voilà ce que je peux dire comme cela à chaud, suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller, qui est tout à fait pertinente, qui nécessite que les gens et les décideurs, en somme, réfléchissent ensemble pour essayer de conjurer cette situation, cet avenir qui nous préoccupe toutes et tous.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Accueil nouveau citoyen)

Je suis moins poète que notre Président, alors je cite : « La parole n'est pas donnée à l'homme, il l'a prise » C'est de Louis Aragon.

Bienvenue à Yverdon-les-Bains

Dans une lettre reçue le 22 décembre 2008, un couple de nouveaux habitants me précise, la lettre est là donc ce n'est pas du bidon, comme on dit.

Je cite : « Cependant, nous avons été surpris, voire déçus, de l'absence totale d'informations officielles de la part des autorités et de l'administration communale. Vous déposez vos papiers, on vous encaisse une taxe légale, au revoir M'sieurs dames... Terminé. Vous n'avez aucun renseignement sur les structures de la Ville et ses fonctionnements. Rien non plus sur les différents services publics. »

Le flair et le système D vous suggèrent alors d'aller voir à l'office du tourisme s'ils n'ont pas quelque chose pour les touristes. Surprise, cet organisme semble-t-il d'inspiration privée, est à même de vous documenter. Fallait y penser... »

Je continue : « Bex, que vous devez connaître, pourrait donner des leçons. On y accueille, informe officiellement les nouveaux habitants, un Municipal et un conseiller viennent vous trouver avec une bouteille de la Vinicole, vous expliquent les tenants et aboutissants, on fait connaissance c'est sympa »

Remarque tout à fait personnelle : la bouteille offerte permettrait d'écouler le stock des vins de la ville.

Et je continue en conclusion, je cite toujours, « *On tente bien d'intéresser les nouveaux citoyens aux affaires publiques, alors à quand les nouveaux contribuables.* »

La Municipalité qui dispose d'un service de presse et d'un staff administratif performant, ne pourrait-elle pas éditer une petite brochure explicative qui serait remise aux nouveaux habitants, avec en plus la liste des sociétés locales et les adresses, sans oublier les partis politiques. Combien de fois et avec plaisir je donne des renseignements sur les différentes sociétés sportives et culturelles.

Dites aussi qu'il y a le site...internet et la webcam...bientôt les caméras.

Et en formant un « package » je m'excuse Madame SAVARY pour la prononciation et Monsieur KLAUS, je m'en vais traduire, je sais que c'est apprécié, ces termes anglais : un package veut dire un paquet, un ensemble de documents, car moi je parle jeune, comme le suggère un ancien syndic, on pourrait y ajouter le journal Bonjour, l'Emoi et bien entendu le Bourdon qui vient de sortir de presse. Il est toujours en vente, présente la vie locale avec sérieux et annonce aussi les Brandons qui auront lieu samedi et dimanche.

La Municipalité pourrait-elle envisager d'examiner cette requête avec bienveillance pour inviter et inciter les nouveaux habitants à s'intégrer encore mieux dans la vie locale et associative ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je vais être un peu plus brève que Monsieur SCHULÉ, je crois sauf erreur qu'il y a une motion qui est pendante devant ce Conseil - la motion Romailer, sauf erreur, c'est juste, oui ? - qui demandait un accueil pour les nouveaux habitants, nous sommes en train de travailler sur ce sujet, donc nous allons bientôt arriver avec une réponse.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Madame la Municipale, et j'ose encore une petite ?

Monsieur le Président:

Ma liste est épuisée, donc vous pouvez y aller !

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Musée des Beaux-Arts)

On a lu dans la Feuille des avis officiels du 3 mars 09 que le dossier du Musée des Beaux-arts avait abouti sur le Bureau du Grand Conseil devant Madame Anne-Catherine LYON, et qu'Yverdon avait fait un excellent boulot. Au nom de ce Conseil je félicite la Municipalité et même le Conseil qui avait été unanime pour ce projet, on n'a pas ajouté le Musée des lampadaires, mais enfin cela pourra peut-être venir.

Ma question est la suivante. Dans la Feuille officielle, on y trouve qu'il y a un comité, présidé par Monsieur Bernard DECRAUZAT, ancien directeur du CHUV, et que les Municipalité sont représentées, et les associations diverses, est-ce qu'Yverdon-les-Bains au moins est dans le coup ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je peux rassurer Monsieur le Conseiller SCHULÉ, la Conseillère d'Etat Anne-Catherine LYON et Monsieur le Conseiller d'Etat MARTHALER ont mis sur pied une procédure d'évaluation de tous les sites qui ont été proposés pour l'implantation d'un tel Musée. Un comité d'évaluation a été désigné par le Conseil d'Etat, et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a été invitée à y déléguer Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD en charge des bâtiments et de l'urbanisme.

D'ailleurs, lundi 16 mars aura lieu à l'Aula des Cèdres de l'ancien EPFL de l'avenue de Cour à Lausanne, à 19 heures, une conférence, au cours de laquelle Monsieur le Municipal interviendra, qui traitera des raisons qui ont amené à un vote négatif pour le projet d'implantation à Bellerive. Une fois que le bilan, les anglais disent débriefing, une fois que le bilan aura été fait sur cette votation de novembre dernier, ce comité d'évaluation va donc s'intéresser très sérieusement à tous les sites qui ont été proposés notamment celui d'Yverdon-les-Bains. Donc la ville est tout à fait bien représentée au sein de ce Comité d'évaluation.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Merci Monsieur le Syndic pour cette réjouissante information.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Résultats élections et votations / site)

Question article 66, très rapidement: Ayant constaté le dimanche 8 février dernier que le résultat de la votation communale n'était pas publié sur le site web de la ville, je pose la question suivante: la Municipalité prévoit-elle de publier les résultats de l'élection complémentaire du 8 mars sur son site internet?

Monsieur le Président :

Je peux vous informer que c'est fait ! Je ne vous avais pas précisé les délais, j'imagine que vous auriez aimé que cela soit le 8 février, le dimanche même, donc cela été fait le lendemain.

Nous avons maintenant discuté comment nous pouvons faire pour que cela puisse être publié le plus rapidement possible, c'est-à-dire le jour même. Il est clair que nous ne pouvons pas publier ces résultats, si ce sont des votations cantonales ou fédérales, avant qu'ils ne soient verrouillés, mais l'opération est prête maintenant pour que nous puissions le faire pour ce prochain week-end. Donc ce sera publié directement sur le site internet. Sur la première page du site, me dit-on.

* * * * *

Si l'assemblée ne demande plus la parole, je me tourne vers la Municipalité pour demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 2 avril 2009 pour notre prochaine séance.

Il est 22h19. Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS






Pascal BLUM

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 5 mars 2009

	Page
1. Appel	283
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2009	284
3. Assermentations.....	284
4. Communications du Président.....	284
5. Communications de la Municipalité	287
6. Préavis n° PR08.39PR concernant l'octroi du cautionnement solidaire de la commune à la S.A. « Manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains » pour un emprunt de Fr. 925'000.--  Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la COFI , rapporteur.....	287
7. Préavis n° PR08.59PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- pour des travaux de réfection de la Marive (remplacement des revêtements de sols, remplacement de la domotique, amélioration énergétique des installations CVSE, modification de la ventilation dans la chambre froide et le local du tunnel de lavage).  Madame Hélène GRAND-GREUB, rapportrice	288
8. Préavis n° PR08.60PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 417'000.-- pour l'étude de deux plans de quartier.  Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur.	289
9. Préavis no PR09.01PR concernant la réponse à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet demandant l'introduction d'un tarif « famille » pour l'accès aux piscines ouverte et couverte ainsi que pour toutes les autres activités sportives et culturelles de la commune.  Madame Magrieta DONKER, rapportrice.....	291
10. Préavis no PR09.02PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- pour les travaux de réalisation d'un dépôt pour les Archives communales, le Musée d'Yverdon et région et la Maison d'Ailleurs.  Monsieur Yves RICHARD, rapporteur.....	292
11. Propositions individuelles et interpellations.	294
11.1 Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (l'accès de la Place Pestalozzi ou par le goulet du Musée d'Ailleurs - Café du Château, ainsi que par les rues du Four, Milieu, et Lac.), soutenue par 5 Conseillers.....	294

11.2	Une Motion de la Commission des finances (Désengagement Manège et Centre équestre)	295
11.3	Une Motion de Madame la Conseillère Laurence BALET (Plan général d'affectation – article 120)	299
11.4	Une Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Utilisation de la langue française)	303
11.5	Une Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Lampadaires, historiques et modernes)	306
11.6	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Bilan patinoire place Pestalozzi)	308
11.7	Un Postulat de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Temps de travail à 100% et réduction des Municipaux à 5)	308
11.8	Une Question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH (Rue Gasparin / état de la Route).....	310
11.9	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Circulation en ville).....	311
11.10	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Place déchèterie / aménagement)	312
11.11	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Manque de respect / Place de jeu pavillon sud, EVAM / FAREAS)	317
11.12	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Crise économique / Relance).....	319
11.13	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Accueil nouveau citoyen)	322
11.14	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Musée des Beaux-Arts).....	323
11.15	Une Question de Monsieur le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Résultats élections et votations / site)	324